



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Inspection pédagogique régionale  
de sciences et techniques industrielles**

Aix-en-Provence, le 18 septembre 2020

Inspection pédagogique  
régionale de sciences et techniques industrielles

Affaire suivie par :  
Hervé FOURMENT  
Luc LAULAN  
Bruno PELISSIER  
Jean-Marc TRICOT  
IA-IPR de STI - Technologie  
Tél : 04.42.90.70.41/42  
Mél : [ce.ipr@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.ipr@ac-aix-marseille.fr)

**Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1**

**Objet : Lettre de rentrée SII – Technologie 2020**

### **L'actualité pédagogique. les perspectives**

L'année 2019-2020 a été fortement perturbée par la crise sanitaire et le confinement. Grâce à l'investissement et la réactivité de tous les enseignants, la continuité pédagogique a été mise en œuvre et a permis de garder le contact avec une majorité d'élèves, et surtout de poursuivre les activités pédagogiques.

Cette période complexe a montré de nombreux apports liés aux outils numériques, mais aussi leurs limites. Nos disciplines technologiques exploitaient déjà le numérique, mais plutôt dans une approche logicielle ou d'organisation de projets.

Aujourd'hui, l'expérience capitalisée dans l'enseignement à distance (visio-conférences, webinaires, magistère...) nous permet de conduire une réflexion sur l'hybridation des enseignements. Il ne s'agit pas de remplacer les enseignants, le confinement a d'ailleurs montré le besoin du contact enseignant/élève, et les compétences professionnelles associées aux métiers de l'éducation.

Une mixité présentiel/distanciel peut être exploitée, même hors période de crise sanitaire, afin de mieux prendre en compte les profils des élèves : différenciation, accompagnement, efficacité des séances en présentiel...

Nous n'avons pas à redouter ces évolutions envisagées, elles devraient permettre de mieux associer les élèves aux processus d'apprentissage, de prendre en compte l'avancement de chaque élève à son rythme, et d'améliorer le climat scolaire.

La réflexion est lancée dans toutes les disciplines, des groupes de travail ou des formations permettront de proposer des exemples de mise en œuvre.

Les examens (DNB, Bacs, BTS) ont été perturbés, et la prise en compte du contrôle continu a été la règle

commune. La session de septembre des bacs se termine et celle des BTS est engagée.

A cette rentrée, il est important de faire le point avec les élèves du niveau d'apprentissage atteint, et d'adapter la planification pédagogique en fonction des besoins des élèves.

La maîtrise des connaissances et compétences fondamentales doit être interrogée, avant d'approfondir les enseignements. L'organisation en 3 années du cycle 4 au collège, et le cursus pré-bac en 3 années au lycée nous permettent de lisser les remédiations nécessaires. La liaison entre l'enseignement de technologie au collège et les enseignements du lycée : SI-CIT et SNT en seconde, SI, STI2D, NSI en 1<sup>ère</sup>, terminale, doit d'ailleurs être approfondie afin de mieux prendre en compte les compétences travaillées au collège.

La réforme du lycée se poursuit, avec la mise en œuvre du nouveau Bac 2021. L'organisation des enseignements de spécialité de la voie générale a généré une baisse de la demande des élèves en SI et NSI en classe de terminale ; en classe de première le recrutement dans ces spécialités est constant.

En parallèle, la voie technologique STI2D connaît une légère baisse de recrutement, une partie des élèves s'orientant en voie générale.

Cette situation est nationale, et nous poursuivrons les actions de communication et d'aide aux choix d'orientation afin d'assurer la réussite des élèves. Des exemples concrets de réussite de poursuite d'études longues après un bac STI2D méritent d'être mis en évidence.

Pour la nouvelle épreuve du Grand Oral, voir l'article dédié.

### **L'organisation de la scolarité : la continuité du parcours de l'élève**

La culture scientifique et technologique, et les compétences disciplinaires associées des élèves se construisent progressivement depuis l'école jusqu'à l'enseignement supérieur :

Cycle 2 : CP, CE1, CE2	Questionner le monde (interdisciplinaire)
Cycle 3 : CM1, CM2, 6 <sup>ème</sup>	Sciences et technologie (interdisciplinaire)
Cycle 4 : 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup>	Technologie
Seconde	Options SI et CIT Enseignement de tronc commun SNT (Sciences Numériques et Technologie)
Première et Terminale	Spécialité SI (Sciences de l'Ingénieur) en voie générale Spécialité STI2D en voie technologique Spécialité NSI (Numérique et Sciences Informatiques) en voie générale
Enseignement supérieur	BTS, DUT, CPGE, Université, Écoles d'ingénieur

Les liaisons école/collège (cycle3), collège/lycée (3<sup>ème</sup>/2<sup>nde</sup>) et lycée/enseignement supérieur sont particulièrement à développer : stratégie académique en réseaux école-collège-lycée

La progressivité des compétences est fondamentale. Une connaissance minimale des compétences travaillées pour chaque niveau, est attendue des enseignants intervenants sur ces liaisons.

L'outil LSU (Livret Scolaire Unique) pour les cycles 2, 3 et 4 permet de prendre connaissance des compétences travaillées par les élèves.

Au lycée, le LSL (Livret Scolaire du Lycée) permet de transmettre des informations sur les compétences travaillées.

D'une façon générale, la mise en place d'une progression des compétences abordées de façon spiralaire et définie sur le cycle est à généraliser du cycle 3 à la section de BTS. L'élaboration de ce document doit être partagée en équipe pédagogique et apportera ainsi une plus-value à la prise en compte du parcours de l'élève.

## Organisation IA-IPR et chargés de missions

- Hervé FOURMENT : SNT, Options de seconde, NSI, filières de l'aéronautique et de la mécanique, pilote pour la JAP et pilote pour la CARDIE
- Luc LAULAN : Spécialité SI et CPGE SI, filières du génie électrique et de la maintenance
- Bruno PELISSIER : technologie au collège, filière du numérique, de la maintenance des véhicules, et mission de CAST (Correspondant Académique Sciences et Technologies)
- Jean-Marc TRICOT : Bac STI2D, filières du BTP, de l'énergétique et CRSA

Certaines missions sont confiées à des enseignants, sous la forme d'IMP (Indemnités de Missions Particulières) :

Missions	Enseignants	Type IMP
Collège		
Accompagnement et formation des contractuels, co-pilotage groupe ressource et des collègues d'appui	G. Mistre	Techno
	V. Berty	Techno
	R. Rajonarivony	Techno
	S. Lecourtier	Techno
Webmestre site technologie, IATICE	D. Roux	DANE
Lycée		
Animation filière mécanique	T. Knoerr	SII
Animation Options Secondes	G. Ribes	SII
Animation STI2D	N. Bergon - E. Astier	SII
Animation spécialité SI	G. Fieu - G. Prost	SII
Filière automobile	C. Menegalli	SII
Webmestre STS SN (site et Chamilo)	P. Antoine	DANE
Webmestre STS CRSA	J.C. Hedan	DANE
Webmestre STI2D, IATICE	F. Benielli	DANE
Webmestre options SI, CIT	G. Ribes	DANE
Webmestre SI	A. Bazin	DANE

## La conduite de projet

Du collège au lycée les projets ponctuent la scolarité des élèves : Technologie, SI, CIT, STI2D, spécialité SI, STS. Le projet se doit être formatif et intégré à une progression plus large. En effet au travers d'activités en lien avec le projet, les élèves pourront découvrir de nouvelles notions et compétences ou exploiter leurs acquis.

Ainsi les activités de projet se mêlent aux activités plus traditionnelles pour en faire un tout cohérent.

Le projet filé sur une période définie permettra des apprentissages variés et associés et sera préféré au projet massé.

Il est recommandé de définir un projet par une problématique et non pas par un objet ou un système.

En classe de terminale les spécialités Sciences de l'Ingénieur et 2I2D en STI2D se prêtent parfaitement à la préparation du grand oral qui fera l'objet d'une communication spécifique. Les problématiques pourront alors se décliner en questions à proposer au jury du grand oral.

La période entre les épreuves de spécialité et le grand oral ne sera pas exclusivement réservée à la préparation du grand oral et la conduite de projet. Les notions et compétences pourront se développer avec l'objectif fort de la poursuite d'études.

Les sites académiques proposent des projets avec la définition des activités, le matériel nécessaire...

Nous invitons toutes les équipes à proposer à la mutualisation leurs ressources pédagogiques de façon générale mais également les projets qui ont suscité l'intérêt des élèves.

## **Les enseignements en classe de seconde (SNT et les options CIT & SI)**

L'enseignement de SNT a pris sa place dans toutes les classes de seconde. Les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020 ont donné lieu à près de 700 journées de formations.

Cette année encore la formation des enseignants se poursuit et un groupe de production de ressources a été constitué pour poursuivre l'accompagnement et étoffer l'offre des ressources académiques.

Les options CIT et SI confirment à cette rentrée l'intérêt des élèves dans nos établissements technologiques pour ces enseignements. Ils sont un berceau de choix pour les sensibiliser au bac STI2D et à la spécialité SI.

Un regard croisé entre les référentiels de SNT et ceux de CIT et SI autour de mini-projets sur des thèmes spécifiques et complémentaires à ces enseignements a pleinement sa place.

Sitographie :

- Site académique CIT et SI : [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_50484/fr/accueil](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_50484/fr/accueil)
- Site académique SNT : [https://www.pedagogie.ac-aixmarseille.fr/jcms/c\\_10652979/fr/sciences-numeriques-et-technologie-snt](https://www.pedagogie.ac-aixmarseille.fr/jcms/c_10652979/fr/sciences-numeriques-et-technologie-snt)
- Magistère académique SNT : <https://magistere.education.fr/ac-aixmarseille/course/view.php?id=7760>
- ...

## **Spécialité Sciences de l'ingénieur**

La spécialité SI s'avère être moins poursuivie que les autres spécialités en classe de Terminale. Plusieurs ressources sélectionnées sont proposées sur le site académique pour aider les enseignants à soutenir la promotion de la spécialité SI dans leur établissement :

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10594586/fr/ressources-pour-l-orientation](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10594586/fr/ressources-pour-l-orientation)

La synthèse sur l'enquête concernant la mise en œuvre des nouveaux programmes de SI est publiée sur le site académique. Cette analyse est perturbée (ou enrichie) par la prise en compte de la crise sanitaire.

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10809953/fr/retour-sur-la-mise-en-oeuvre-du-nouveau-programme-de-si-2019-2020](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10809953/fr/retour-sur-la-mise-en-oeuvre-du-nouveau-programme-de-si-2019-2020)

Plusieurs ressources clés pour la mise en œuvre de l'enseignement de SI sont toujours disponibles sur le site académique :

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10594558/fr/accompagnement-de-la-reforme-si-au-bac-2021](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10594558/fr/accompagnement-de-la-reforme-si-au-bac-2021)

Pour l'année 2020-21, les travaux du groupe académique viseront l'accompagnement de la mise en œuvre du programme de Terminale. Chaque enseignant de SI peut demander à rejoindre ce groupe.

## **La voie technologique STI2D :**

L'année 2019-2020 a vu la mise en place des spécialités IT et I2D en classe de première. La spécialité IT est essentiellement axée sur la découverte pluri technologique au travers de projets alors que l'I2D relève davantage de l'étude de systèmes et de l'expérimentation de solutions technologiques. Les progressions et les démarches pédagogiques conduites en première gagnent à être conçues de façon concertée afin de donner du sens aux enseignements.

La classe de terminale propose une seule spécialité 2I2D dans laquelle l'élève retrouve l'ensembles des démarches pédagogiques STI2D (études, expérimentations, simulations, caractérisation et conduite de projets). Environ 70% des enseignements relèvent de l'enseignement spécifique (ITEC, EE, AC, SIN) et 30% d'un enseignement commun à tous les élèves.

L'ensemble des documents d'accompagnements est disponible sur le site académique STI2D :

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_58120/fr/accueil](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_58120/fr/accueil)

L'épreuve de spécialité attendue en fin de terminale **devrait** reprendre cette structuration avec deux parties : l'une commune à tous les élèves et l'autre spécifique en fonction du choix des élèves en classe de terminale (AC, ITEC, EE ou SIN). Le découpage horaire reste encore à définir. L'ensemble des compétences et savoirs associés peuvent se retrouver dans l'épreuve écrite.

Le groupe de ressources académiques portera ces travaux cette année sur la construction de progression de cycle et la mise au point de fiches d'auto-évaluation de projet de 1<sup>ère</sup> et Tle. Il aura pour mission de repérer les challenges ou les projets qui répondent aux besoins des élèves afin de mutualiser les ressources.

## **Le plan académique de formations pour l'accompagnement de la rénovation des programmes SI et STI2D**

Nous partageons avec vous l'information douloureuse du décès brutal et inattendu de notre formateur jusqu'à lors du module *Approche design*.

Les formations mises en place en 2018-2019 et reconduites sur l'année 2019-2020, sont désormais proposées sur candidature individuelle. Il s'agit désormais de s'inscrire via la procédure DAFIP sur Gaïa. Les modules « consolidation » et les modules *Ingénierie Système, Modulation – Démodulation* sont nouveaux :

- Innovation et Créativité ;
- Approche Design des produits ;
- Programmation en langage Python : *module au choix, « fondamentaux » ou « consolidation »* ;
- Structures et bâtiments : *module au choix, « fondamentaux » ou « consolidation »* ;
- Asservissements par l'expérimentation : *module au choix, « fondamentaux » ou « consolidation »* ;
- Modélisation multiphysique : *module au choix, « fondamentaux » ou « consolidation »* ;
- Langage SysML de modélisation des systèmes (fondamentaux) ;
- Ingénierie Système (prérequis : connaissance SysML).

D'autre part, plusieurs modules de formation initialement annulés à cause de la crise sanitaire sont reportés dans la période septembre à octobre 2020. Ils sont imputés à l'année 2019-2020, la composition des groupes de stagiaires reste inchangée :

- Langage de modélisation des systèmes SysML (fondamentaux) ;
- Innovation et Créativité ;
- Structures et bâtiments (fondamentaux) ;
- Programmation en langage Python (fondamentaux).

## **Spécialité Numérique et Sciences Informatiques (NSI)**

En partenariat avec AMU, depuis le printemps 2019 près de 100 enseignants, dont plus d'une trentaine de SII, ont suivi et validé le DIU EIL. Cette formation lourde de plus de 150h en présentiel a demandé un très gros investissement à tous ceux qui s'y sont impliqués. Cet engagement remarquable s'est fait tout en menant à bien la mise en œuvre de la réforme aussi bien en NSI que dans leur discipline « native ». Nous tenons à les en féliciter.

Cette année 2020/2021, des formations en publics désignés sont programmées sur chacun des thèmes du référentiel. Un questionnaire en ligne demandant à chacun de se positionner sur des thèmes sera adressé pour répondre au mieux aux différentes attentes. Il est également prévu d'organiser, comme l'an passé, des regroupements avec des présentations d'activités développées par le groupe de production de ressources.

Sitographie :

- Eduscol : <https://eduscol.education.fr/cid144156/nsi-bac-2021.html>
- Site académique NSI : [https://www.pedagogie.ac-aixmarseille.fr/jcms/c\\_10652997/fr/numerique-et-sciences-informatiques-nsi](https://www.pedagogie.ac-aixmarseille.fr/jcms/c_10652997/fr/numerique-et-sciences-informatiques-nsi)
- ...

## **Évaluations communes du cycle terminal dans le cadre de la réforme du baccalauréat**

Les épreuves communes de contrôle continu (E3C) sont désormais dénommées « **évaluations communes** » pour traduire le fait qu'il s'agit de devoirs communs réalisés dans le cadre des heures de classe au cours des années de première et de terminale. Leur nombre et leurs objectifs restent inchangés pour valoriser le travail régulier et les progrès des élèves. Elles comptent pour 30 % de la note finale du baccalauréat.

- Tous les élèves de la série STI2D passent l'évaluation commune Innovation technologique en fin de Première, elle compte pour 5% de la note finale du baccalauréat ;
- L'évaluation commune SI pour les élèves de la voie générale est comptabilisée seulement pour les élèves qui ne poursuivent pas la spécialité SI en Terminale, avec un poids de 5% également.

Nous vous rappelons le calendrier des évaluations communes :

Voie technologique **STI2D** :

Classe de première			Classe de terminale		
	2 <sup>ème</sup> trimestre : Histoire- Géographie ; LVA ; LVB ; Mathématiques	3 <sup>ème</sup> trimestre : Histoire- Géographie ; LVA ; LVB ; Mathématiques ; <b>Innovation Technologique</b>			3 <sup>ème</sup> trimestre : Histoire-Géographie ; LVA ; LVB ; Mathématiques ; Oral DNL ou sections linguistiques
EPS en CCF					

Voie générale :

Classe de première			Classe de terminale		
	2 <sup>ème</sup> trimestre : Histoire- Géographie ; LVA ; LVB	3 <sup>ème</sup> trimestre : Histoire- Géographie ; LVA ; LVB ; Enseignement scientifique ; <b>Spécialité non poursuivie en terminale</b>			3 <sup>ème</sup> trimestre : Histoire-Géographie ; LVA ; LVB ; Enseignement scientifique ; Oral DNL ou sections linguistiques
EPS en CCF					

Les évaluations communes sont inhérentes au contrôle continu et méritent de s'inscrire dans une dimension résolument formative.

**Pour la voie STI2D**, l'évaluation commune s'inscrit dans cette dimension formative. La soutenance orale du projet de Première doit permettre aux élèves de se projeter sur l'année de Terminale et à préparer le projet support du grand oral.

**Pour l'enseignement de Sciences de l'ingénieur de la voie générale**, l'évaluation commune de spécialité non poursuivie sanctionne une fin de parcours. Toutefois, il est opportun de la proposer à tous les élèves qui composent le groupe. Son positionnement le plus tardif possible dans le 3<sup>ème</sup> trimestre permettra de conserver l'attention des élèves jusqu'à la fin de l'année.

Les sujets d'E3C publiés pour la session 2021 (épreuve programmée pour juin 2020) sont publiés dans le domaine public, ils demeurent valables :

<http://quandjepasselebac.education.fr/revisions-la-banque-nationale-de-sujets/>

## **Epreuve du Grand Oral au baccalauréat**

La première session du baccalauréat général et technologique rénové se met en place en 2021. Parmi ces évolutions, dont certaines ont été amorcées dès la classe de première (avec les Evaluations Communes), le Grand Oral constitue un temps nouveau d'évaluation certificative.

L'épreuve est cadrée par les textes officiels suivant :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002780N.htm> (en voie générale)

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Special2/MENE2002781N.htm> (en voie technologique)

Ses enjeux sont forts, notamment en termes d'égalité des chances. Les compétences orales sont parmi les plus socialement discriminantes ; il est donc essentiel que l'École les prenne en charge pour réduire les écarts, accompagner les élèves dans leur formation et leur permettre de réussir.

C'est donc tout à la fois un enjeu scolaire et un enjeu de société.

Le Grand Oral s'inscrit dans une double démarche d'apprentissage :

- **Il concerne toutes les disciplines** : pour exposer l'élève à de nombreuses situations d'apprentissage, dans des contextes différents et sous des formes les plus variées possibles. Le Grand Oral est adossé à un ou deux enseignements de spécialité, mais les compétences qu'il mobilise s'entraînent dans tous les enseignements. Il est donc nécessaire de construire ce travail dans toutes les disciplines sans se restreindre au seul cadre des enseignements de spécialités.
- **Il s'inscrit dans le parcours de l'élève** : d'ores et déjà, ces compétences sont travaillées tout au long de ce parcours. Les élèves les exercent lors d'épreuves spécifiques (oral du DNB, épreuve orale de Français, soutenance de projet et d'autres) ; le parcours s'inscrit sur le long terme : dans le second

degré, il couvre le collège et le lycée ; au lycée, l'accompagnement vers le Grand Oral doit être pensé de la Seconde à la Terminale comme un objectif de l'établissement, partagé par les équipes pédagogiques.

Un point d'appui important existe déjà dans l'expertise des enseignants de SI et de STI2D qui préparent les élèves à un oral de projet depuis de nombreuses années. Les modalités du Grand oral diffèrent mais les enseignants de S2I connaissent les qualités et les fragilités des élèves qu'ils ont encadrés jusqu'alors.

Une page est créée sur le site académique *Maîtrise de la langue* pour accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de la préparation au *Grand oral* :

[http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10806937/fr/grand-oral](http://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10806937/fr/grand-oral)

Les attendus de l'épreuve dépassent l'enseignement qui la sous-tend :

- Une argumentation fondée sur la maîtrise des connaissances disciplinaires,
- Une parole personnelle,
- Un discours cohérent construit autour des 3 temps de l'épreuve,
- Une posture réflexive.

Ils doivent conduire professeurs et élèves à s'approprier le fait qu'il n'existe pas une seule façon de briller dans cette épreuve.

Une grille d'évaluation indicative est proposée dans le texte officiel. Elle est à utiliser en classe par les élèves et les professeurs pour envisager à la fois la progressivité des apprentissages mais aussi leur différenciation en fonction des besoins de chacun. Elle peut permettre de mener des évaluations diagnostiques lors des points d'étapes et préciser les objectifs et conseils pour développer les compétences visées.

Cette session, la première pour la mise en place de l'épreuve du Grand oral, doit nous permettre un travail collectif et réflexif à toutes les échelles. Conscients des enjeux portés, au-delà du temps de l'épreuve, les corps d'inspection restent à la disposition des équipes et des établissements pour les accompagner dans leur réflexion.

### **L'accompagnement individuel des agents**

Tout agent bénéficie d'un accompagnement continu dans son parcours professionnel. Individuel ou collectif, il répond à une demande des personnels ou à une proposition de l'institution. L'accompagnement individuel peut prendre la forme, par exemple, d'une observation en classe.

Pour toute conception et mise en œuvre d'un enseignement, les documents ci-dessous constituent des supports utiles mobilisés par les enseignants dans une pratique professionnelle ordinaire :

1. Les descriptifs de la séquence complète – évaluation(s) comprise(s) – et de la séance travaillée avec tous les supports utilisés par les élèves et le professeur ;
2. La programmation et la progression des apprentissages (qui peuvent figurer sur le même document) du début à la fin de l'année/du cycle ;
3. Des copies d'élèves corrigées (évaluations variées, profils d'élèves variés).
4. Le support permettant de suivre des compétences du socle commun de connaissances, compétences et culture en collège, des capacités et méthodes en lycée.
5. Quelques cahiers ou classeurs d'élèves mais aussi tout autre document ou support construit lors d'activités de projet par exemple.

Ce sont les documents qu'il conviendra de présenter à l'inspecteur ou au chargé de mission d'inspection lors des visites-conseil dans le cadre de l'accompagnement individuel et des inspections de titularisation.

### **L'évaluation des agents dans le cadre du PPCR**

Dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), les personnels de l'enseignement (CPE, professeurs, professeurs-documentalistes, PsyEN) bénéficient d'un accompagnement individuel et collectif tout au long de leur carrière. En parallèle de cet accompagnement professionnel, trois « rendez-vous » ont lieu à des moments précis du déroulement de la carrière : un premier rendez-vous de carrière a lieu lors de la 2<sup>ème</sup> année de l'échelon 6 de la classe normale (au 31 août de l'année en cours), un deuxième rendez-vous de carrière à l'échelon 8 entre 18 et 30 mois d'ancienneté (au 31 août de l'année en cours) et un troisième rendez-vous de carrière la 2<sup>ème</sup> année de l'échelon 9 (au 31 août de l'année en cours). Chaque rendez-

vous de carrière se compose de trois éléments distincts : une inspection individuelle, un entretien avec l'inspecteur et un entretien avec le chef d'établissement. Le calendrier du rendez-vous de carrière est notifié à l'agent au plus tard quinze jours calendaires avant la date de celui-ci, hors période de vacances scolaires. Les intéressés qui sont éligibles à un rendez-vous de carrière en sont informés en fin d'année scolaire précédente.

Compte-tenu de la crise sanitaire du printemps dernier, un certain nombre de rendez-vous de carrière devant se dérouler au titre de l'année scolaire 2019-2020 n'a pu être conduit. Ces rendez-vous sont reportés et se dérouleront dans le cadre ordinaire sur la période comprise entre la rentrée scolaire 2020 et le terme de l'année civile 2020. Dans ce cadre, le délai maximum de 6 semaines entre les différents entretiens d'un rendez-vous de carrière ne s'applique pas aux rendez-vous de carrière commencés dont l'un des entretiens a été reporté du fait de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.

Pour l'ensemble des agents qui bénéficient d'un rendez-vous de carrière au titre de l'année scolaire 2019-2020, l'appréciation finale de la valeur professionnelle figurant sur le compte rendu sera notifiée aux intéressés au plus tard le 15 janvier 2021.

Le « mode d'emploi du rendez-vous de carrière » est téléchargeable à l'adresse suivante :  
<http://www.education.gouv.fr/cid118572/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi.html>

Le « guide du rendez-vous de carrière » donne tous les détails du déroulement du rendez-vous de carrière, à l'adresse suivante :  
<https://www.education.gouv.fr/media/48144/download>

**En amont du rendez-vous de carrière, les inspecteurs ne demanderont pas de documents spécifiquement assignés à la préparation de l'inspection individuelle ou au déroulement de l'entretien.**

Lors des entretiens, les échanges peuvent toutefois s'appuyer sur le document de référence de l'entretien, dont les différentes rubriques peuvent être renseignées par l'agent.

Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-07/document-de-r-f-rence-de-l-entretien---rendez-vous-de-carri-re-70412.pdf>

Les échanges peuvent également s'appuyer sur les supports usuels de la pratique professionnelle ordinaire des agents (cahier de textes, copies corrigées d'élèves, les cahiers des élèves, documents utilisés par le professeur). Les agents peuvent par ailleurs présenter tout document relatif à la situation observée et/ou à tout élément qu'ils souhaitent porter à la connaissance des évaluateurs.

Les IA-IPR de STI